

Luc Perrin
Réagir Pour Beaucaire
perrin.luc@reagirpourbeaucaire.fr

A LafargeHolcim Paris
61 Rue des Belles Feuilles
BP 40, 75782 Paris Cedex 16

Beaucaire le 8 juillet 2016

Objet: déversement de débris d'amiante-ciment sur le site de Bieudon à Beaucaire 30300

Bonjour Monsieur Danjou,

Pour mémoire, nous vous rappelons que menons une enquête sur des anomalies survenue lors d'un chantier de désamiantage s'étant déroulé du 24 mars 2016 au 8 avril 2016 sur un terrain appartenant à la Ville de Beaucaire au lieu-dit Rue Persil.

Lors de ce chantier, mené par le personnel de la ville de Beaucaire en violation de la réglementation sur l'amiante, de nombreuses tôles d'amiante-ciment ont été réduites en morceaux et mêlées à divers autres gravats (Béton, parpaings, briques, terre...).

Suite au courriel du 30 mai de Monsieur Ringot et à notre rencontre en Avignon, je souhaitais vous informer que nous avons enfin pu obtenir, fin juin, le rapport concernant la mission de repérage amiante effectuée sur le site de la rue Persil à Beaucaire le 6 avril.

Ce rapport contredit radicalement les allégations tenues par monsieur Monsieur Sanchez, Maire de Beaucaire, dans son courrier du 9 mai 2016. Celui-ci écrit, notamment, que les employés municipaux ne sont pas intervenus sur la parcelle AH12 pour détruire les cabanons et que les travaux ont immédiatement cessés sur le site le jour de la mission de repérage de la société ESA.

Or, le rapport de repérage amiante précise, à propos de la parcelle AH12: "*Suite à une démolition, cette zone est contaminée dans son ensemble, sur une profondeur de 0 à 10 centimètres par de nombreux déchets et détritrus amiantés*" Il précise plus loin, dans ses conclusions, "*Nous vous conseillons de considérer l'ensemble de la parcelle 12 amianté sur une profondeur de 10cm.*"

Par ailleurs, il a été établi que trois camions relevant de la rubrique "Terres et cailloux" ont quittés, le site de la rue Persil pour être déchargés sur votre site de Bieudon à Beaucaire **le 7 avril, soit le lendemain de la campagne de prélèvements effectués sur la parcelle AH 12 lors.**

Nous avons donc demandé à Monsieur le Maire de Beaucaire de s'expliquer sur les incohérences de ses écrits et attendons maintenant ses réponses.

